OFIB.FR

DURÉE

2,00000 jours (soit 16 heures)

1 000 € par participant Soit 1 200 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'oeuvre
- Ingénieurs et techniciens de bureaux d'études
- Architectes : Eligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016
- Experts
- Diagnostiqueurs
- Responsables et collaborateurs de service technique entreprise/collectivité
- Professionnels du bâtiment (entreprises, artisans, conducteurs de travaux, chargé d'affaires, personnels de chantier...)

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription:

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos
- coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation!

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

Calculer la Puissance dune Installation de Chauffage **NF EN 12 831**



Acquérir des connaissances indispensables au dimensionnement des installations de chauffage



- Détermination de la puissance de l'installation
- Dimensionnement du générateur
- Chaudière gaz, fuel, Pac Air/Air, Pac Air/Eau
- Détermination de la puissance à des émetteurs



Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOPI Formation éligible aux exigences de l'arrêté du 12 février 2016 relatif à l'obligation de formation annuelle des architectes

